

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

2 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 2 juin 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

L'absence de la conseillère madame Lucile Marin est motivée.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Quatorze (14) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2014-06-97 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert et en y ajoutant les points suivants, à savoir :

- Rapport sur le Comité MADA;
- Fête nationale;
- Jardin communautaire;
- Sculptures;
- Entretien des routes;
- Dépôt du plan d'action du CDGR.

ADOPTÉE

2014-06-98 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal en y apportant cependant une correction à la résolution 2014-05-85 on doit y lire proposé par la conseillère Nathalie Ayotte au lieu de Nathalie Desjardins ;

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014.

ADOPTÉE

2014-06-99 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 MAI AU 2 JUIN 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 mai au 2 juin 2014, pour un montant de 61,869.22 \$ et numérotés consécutivement de 2055 à 2081 pour les chèques de payes et de 2437 à 2465 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2014-06-100 AUTORISATION DE PAIEMENT 1^{ER} VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement pour une somme de 9 779.00 \$ pour le 1^{er} versement pour les services de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

2014-06-101 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES STATION SERVICE TURCOTTE & FILS – RÉPARATIONS TRACTEUR KJT – FACTURES # 0001200

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture 0001200 pour une somme de 1,214.96\$ incluant les taxes pour les réparations du tracteur KJT.

Considérant que le poste budgétaire pour cette dépense est insuffisant, la dépense sera absorbée par le surplus des revenus de l'année s'il y a lieu ou si non le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-06-102 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 301 sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil concernant la tarification des services municipaux et par le fait même demande dispense de lecture dudit règlement.

ADOPTÉE

2014-06-103 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CLUB DES 50 ANS ET PLUS – RÉCEPTION – FACTURE # 2

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement pour une somme de 328.00 \$ pour l'organisation d'une réception en l'honneur de la directrice générale pour ses 25 ans de services.

La présente facture a été créditée de 500 \$ pour tenir compte de l'avance de fonds que la municipalité avait fait à l'organisme en début d'année.

ADOPTÉE

2014-06-104 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - RÉSERVE POUR NETTOYAGE DES BASSINS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches affecte le surplus accumulé non réservé au montant de 5 000 \$ afin de créer une réserve pour le nettoyage des bassins d'assainissement des eaux usées lorsque les travaux seront sollicités.

ADOPTÉE

2014-06-105 DÉROGATION MINEURE 2014-15002

Identification du site concerné : 184, rue Mgr Ross, Grosses-Roches, QC G0J 1K0
Lot : 3 168 909

Dossier de référence : # mat. 2922-13-5421

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 132 ARTICLES 5.7.3 , 6.4, 6.5.2 , 9.2.1 , 9.3 et 9.4

Usage destiné : Résidence unifamiliale isolée

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2014-15002 soumise par monsieur Renaud Desrosiers qui est de nature suivante :

Nature de la demande :

Permettre une marge de recul latérale de plus ou moins 60 centimètres pour la nouvelle entrée de sous-sol;

Permettre une marge de recul latérale de plus ou moins 25 centimètres pour la toiture de la nouvelle entrée de sous-sol;

Permettre une marge de recul latérale de plus ou moins 1.0 mètre pour l'escalier de la galerie avant;

Permettre une marge de recul avant de plus ou moins 2.25 mètres pour l'escalier de la galerie avant;

Permettre une marge de recul latérale nulle pour la galerie avant existante;

Permettre une marge de recul avant de plus ou moins 3.40 mètres pour la galerie avant.

Raisons :

Le propriétaire doit refaire la fondation de la résidence et elle sera plus élevée en-dehors du sol. Il doit aussi refaire l'entrée de sous-sol mais, souhaite la réalisée plus grande avec un abri par-dessus. Étant donné que l'implantation de la maison est dérogatoire et qu'il est impossible de respecter les normes d'implantation, une dérogation est donc nécessaire pour permettre l'entrée de sous-sol. Le terrain est un lot transversal d'angle et les normes minimales d'implantation applicables sont les suivantes: marge avant = 12.0 mètres, marge arrière = 18 mètres et marge de recul latérale = 12 mètres. Étant donné que l'élévation de la nouvelle fondation sera plus haute, l'escalier menant à la galerie avant devra être prolongé. Étant donné que la galerie avant existante et son escalier ne respectent pas les normes d'implantation, une dérogation sera nécessaire pour permettre le prolongement de l'escalier. Étant donné que l'implantation de la galerie est dérogatoire, une dérogation est demandée pour régulariser la situation.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil municipal que la demande de dérogation mineure 2014-15002 devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil municipal de Grosses-Roches, il a été proposé par le conseiller, monsieur Jean-Yves St-Louis, et résolu unanimement, d'approuver la demande de dérogation mineure 2014-15002 déposée par monsieur Renaud Desrosiers.

ADOPTÉE

2014-06-106 PRÊT D'ÉQUIPEMENT (PHOTOCOPIEUR XEROX 412) AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE GROSSES-ROCHES

Considérant que la municipalité a un photocopieur qu'elle garde seulement pour dépannage à l'occasion;

Considérant que le Club des 50 ans et Plus demande à la municipalité s'il pouvait utiliser ledit photocopieur pour son administration;

Considérant que le Conseil municipal n'y voit pas d'objection à la condition que ledit Club fournisse l'encre et assure les réparations s'il y a lieu;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le prêt d'équipement du photocopieur Xérox 412 au Club des 50 ans et Plus, par contre il se réserve le droit de récupérer l'appareil si besoin il y a pour la municipalité.

ADOPTÉE

2014-06-107 APPUI AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS POUR PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Considérant que le Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches se prépare à déposer un projet visant à améliorer les infrastructures et les équipements dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Considérant que la démarche représente un investissement de 25 000 \$ qui sera profitable pour la collectivité afin de permettre d'avoir un immeuble amélioré et de nouveaux équipements pour les activités dudit Club;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches appui la démarche du Club de 50 ans et Plus de Grosses-Roches pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE

2014-06-108 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR RÉPARATION - ESCALIER MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a fait faire une inspection visuelle du grand escalier municipal situé sur la rue de la Mer par monsieur Marc Lussier du Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie;

Considérant suite au rapport d'inspection que l'escalier semble encore en bon état sauf quelques petites réparations à effectuer;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire les réparations qui s'imposent à l'escalier municipal suite audit rapport.

ADOPTÉE

VARIA :

Réunion pour recrutement de pompiers volontaires : La directrice générale informe le Conseil qu'il y aura une réunion d'information pour le recrutement des pompiers volontaires le mercredi 3 septembre prochain à 19 heures à la salle du Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches. La directrice est priée de faire circuler l'information.

Réunion de travail avec l'agent de développement, CDGR et le Conseil municipal : Prendre note que la rencontre se fera le 16 juin prochain à 19 heures à la salle du Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches. La directrice est priée de convoquer tous les intervenants.

Rapport sur le Comité MADA : La conseillère madame Pâquerette Coulombe donne un compte rendu des rencontres qu'elle a eu concernant le dossier MADA.

Jardin communautaire à Grosses-Roches : La parole est donnée à madame Layne Perry qui désire mettre en place un jardin communautaire et sollicite l'appui de la municipalité pour passer l'information. Le Conseil trouve que c'est une belle initiative et est favorable à cette démarche.

Festival de sculptures d'art populaire à Saint-Ulric : La conseillère madame Pâquerette Coulombe passe l'information et trouve que ce projet est très intéressant et que l'activité se déroulera le 15, 16 et 17 août prochain et invite la population à y participer.

Entretien des routes municipales : La conseillère madame Nathalie Ayotte avise que les travaux de réparations devraient être faits assez rapidement ainsi que le nivelage des routes. Le Conseil autorise l'engagement d'un employé de voirie en surplus pour la réparation de la route des Grosses-Roches s'il y a lieu.

Dépôt du Plan d'action 2014 du CDGR : Le conseiller monsieur Dominique Ouellet et membre du CDGR explique ledit plan de développement. Le Conseil municipal est favorable aux démarches prises par le CDGR pour l'installation de bancs, tables ainsi que des jardinières pour améliorer le village et en faire profiter la collectivité.

Muret de bois stationnement du havre de pêche : Le Conseil autorise l'installation d'un muret de bois au stationnement du havre de pêche pour protéger les infrastructures de la municipalité.

Digue havre de pêche : Le conseiller monsieur Dominique Ouellet informe le Conseil municipal que la digue aurait besoin de réparations. Mettre du gravier et replacer quelques roches et mettre un banc au bout. Le Conseil n'est pas contre sauf qu'il n'a pas les budgets nécessaires pour réaliser les travaux pour l'instant.

Nettoyer rampe de mise à l'eau havre de pêche : Le conseiller municipal monsieur Dominique Ouellet demande à ce que la rampe de mise à l'eau soit retravaillée afin d'améliorer l'accès. Le Conseil autorise l'inspecteur municipal à faire les travaux.

Plainte concernant bris de véhicules route des Grosses-Roches : Mlle Sarah Bernier avise la municipalité qu'elle a brisé une roue dans un trou sur la route des Grosses-Roches. La directrice est priée de transférer la lettre à la compagnie d'assurances.

Enseigne route dangereuse lentement Route des Grosses-Roches : La directrice est autorisée à faire l'achat de deux enseignes pour la route des Grosses-Roches.

Les Grands Amis de la région de Matane : Demande un espace lors d'activités de la municipalité pour faire connaître l'organisme. Le Conseil n'y voit pas d'objection si aucune sollicitation n'est faite et que cela à sa place lors des activités.

Dépôt de résidus sur le bord de la mer à l'ouest de la rue de la Mer : Des contribuables se plaignent que des gens vont déposer des branches, vieux matériaux de construction ou autres sur le bord de la mer à l'ouest de la rue de la Mer. Le Conseil verra ce qu'il peut faire pour remédier à la situation.

Collectes de gros rebuts pour l'année 2015 : La directrice informe le Conseil que les dates retenues seront le 3 juin et 23 septembre 2015.

Lettre du Ministère des Transports concernant inspection Pont route des Grosses-Roches : Informe le Conseil qu'une vérification a été faite le 8 mai 2014 et qu'aucun déplacement des unités de fondation n'a été constaté et que pour l'instant

il n'y a pas requis d'intervenir à court terme. Un suivi sera effectué annuellement pour informer des activités d'entretien à prévoir au besoin.

2014-06-109 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner la présente assemblée à lundi le 9 juin 2014 à 19h30, il était 22 h 00.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je soussigné André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 2 juin 2014.

André Morin, maire